



BEAUFORT

(Grand-Duché de Luxembourg)

Réf.: CP/2022-120

COMMUNE DE BEAUFORT

AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et le développement urbain

Il est porté à la connaissance du public que le bureau Zeyen+Baumann sàrl de Bereldange, au nom et pour le compte de l'Administration communale de Beaufort, a présenté un projet de modification de la partie graphique et écrite du plan d'aménagement particulier « quartier existant » concernant plusieurs sites dans la commune de Beaufort, à savoir :

1. **Beaufort : Reclassement d'une partie de la parcelle n°219/3828, située dans la Grand-Rue, en « zone spéciale-zone d'habitation à logements encadrés » et création d'un nouvel article « zone spéciale-zone d'habitation à logements encadrés » dans la partie écrite du PAP QE.**
2. **Beaufort : Reclassement de la parcelle n°307/4112, située dans la route de Grundhof, en « PAP QE-zone de bâtiments et équipements publics•a »**
3. **Dillingen : Reclassement d'une partie de la parcelle n°134/1402, située dans la montée Hondsbierg, en zone « PAP QE-zone de bâtiments et équipements publics•a »**
4. **Grundhof : Reclassement d'une parcelle n°331/1580 située dans la route de Beaufort en « zone d'habitation 1•a »**

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain le projet d'aménagement particulier est déposé pendant 30 jours, du 14 octobre 2022 au 14 novembre 2022 inclus, à la maison communale et publié sur le site internet www.beaufort.lu où le public pourra en prendre connaissance. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Le présent avis est publié et affiché en date du 13 octobre 2022 aux tableaux d'affichage et sur le site internet de la commune de Beaufort, ainsi que dans quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg.

Beaufort, le 13 octobre 2022

Pour le collège des Bourgmestre et Échevins,

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,

